REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 90-887 du 26 Décembre 1990 /MTSS-DGFP-DGPCE-SIE17

Portant intégration et nomination de Monsieur NZOUNZA Aimé Guy Hilaire Roland dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Serviees Administratifs et Financiers - SAF - (Administration G Générale).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le regime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

D.G.B. (/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A Administratifs et Financiers SAF ;

D.C.F. (/u le décret n°63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes reglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnements ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90/513 du 1er Septembre 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°90/514 du 1er Septembre 1990 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'interessé ;

(/u le Décret 90/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim du Premier Ministre.

(/ E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur NZOUNZA Aimé Guy Hilaire Roland, né le 14 Janvier 1958 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures de l'Institut d'Etudes des Relations Internationales, option : Economie et Commerce International obtenu en France est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 Décembre 1990

Par le Premier Ministre, p.i.

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,

Jeanne DAMBENDZET.-

Pierre MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE..... 3
DGFP/BST..... 3
DGB..... 3
DCF..... 1
MCPME..... 2
SGPME..... 2
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SG/BC..... 2/-